

« C'est mon premier poste ! »

Stage jeudi 6 décembre
au lycée Rotrou – Dreux

Voir affichette p. 6

Etats généraux
du 2nd degré :
nos revendications !

Voir p.5

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 89

Octobre 2012

0,70 €

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2012

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 10 octobre 2012 ■

Peut mieux faire !

Voilà une remarque, un tantinet datée, qui pourrait fort bien convenir à la nouvelle majorité en matière d'éducation. Après la fin des années Sarkozy et les espoirs nés du retour au pouvoir de la gauche, les mesures annoncées et se voulant en rupture avec la majorité précédente tardent à se concrétiser.

Rentrée difficile. En Eure-et-Loir, de nombreux établissements ont démarré l'année scolaire avec une équipe incomplète, rendant nécessaire le recrutement de 80 contractuels début septembre. D'emblée, les remplacements sont très mal assurés faute d'un nombre de TZR suffisant. V. Peillon a certes très largement hérité des conditions de rentrée dues au précédent pouvoir, mais il aurait été possible de créer des postes supplémentaires dès le mois de juin, comme il l'a fait dans le primaire, ce qui aurait permis de réduire les effectifs par classe, qui se rapprochent de plus en plus de la trentaine au collège. Les trois heures de décharge accordées aux stagiaires pour rétablir un semblant de formation ont en fait posé de nombreuses difficultés aux établissements, multipliant les « bouts de service » non assurés, nécessitant l'appel aux contractuels et contribuant à augmenter encore davantage les compléments de service, qui n'ont cessé de progresser ces dernières années.

Concertation, vous avez dit concertation ? La consultation des personnels aurait dû être le premier grand rendez-vous entre la profession et le pouvoir, qui s'est finalement contenté d'« assises » peu satisfaisantes car ne prenant pas en compte la parole directe issue des collègues dans leurs établissements, d'où une impression de précipitation et d'improvisation. En organisant des Etats généraux du second degré en octobre, le SNES souhaite au contraire redonner la parole aux principaux concernés par la future loi d'orientation : les personnels. De même, le dispositif ECLAIR, pourtant fortement décrié, ne semble pas devoir être supprimé, validant de fait la déréglementation que comporte cette labellisation lancée par L. Chatel. Enfin, le LPC n'est pas remis en cause autrement que par des déclarations : on peut ainsi s'inquiéter des initiatives prises par les établissements et allant dans le sens d'une évaluation exclusive par compétences, au titre de « l'expérimentation ».

Nœud gordien. A l'heure où le budget 2013 entre en discussion au Parlement, V. Peillon annonce la création de 43 500 postes : dans le second degré, 11 000 compenseront les départs en retraite, et 5 600 correspondront à de véritables créations de postes. Cette mesure va dans le bon sens et inverse enfin le processus enclenché depuis 10 ans et accéléré ces cinq dernières années. Rien en revanche à attendre sur la progression du point d'indice. Tel est le nœud gordien du budget 2013.

Au-delà de la volonté de revaloriser le métier d'enseignant, que faut-il attendre des résultats de la concertation sur la « refondation » de l'école démarrée en juillet ? L'écartèlement du collège entre le socle commun et la préparation aux lycées et le maintien des réformes du lycée laissent craindre que des choix néfastes finissent par encore l'emporter. Dans quelle mesure le pouvoir actuel saura-t-il rompre véritablement avec la précédente majorité ? De nouvelles mobilisations restent à construire : le SNES-FSU y prendra toute sa part.

F. Mousset

SOMMAIRE

Éditorial	1
Quelle rentrée dans les établissements d'Eure et Loir	2
Déclaration SNES-FSU et SNEP-FSU au CTSD du 17 septembre 2012.	2
Compte-rendu du CTSD de rentrée..	3
Etats généraux du second degré.....	4
compte-rendu de la synthèse départementale.....	5
Stage : C'est mon premier poste	6

Témoignages

La rentrée au collège de Toury...

En un an, le collège a gagné 23 élèves et perdu une division. Les 6e sont à 27 et 28 (dont 15 PPRE et une primo-arrivante non-francophone), les 3e sont à 28 et 29.

Certes un demi-poste supplémentaire d'AED a été octroyé. Mais un contractuel comble, comme l'an dernier, un "reliquat" d'heures de Technologie, Maths et Sciences physiques (22 heures !) ; un collègue d'Histoire-Géo fait 22,5 heures ; une collègue de lettres 21,5 heures ; deux autres collègues (SVT et Lettres) sont à 21 heures ; il y a deux contractuels en Espagnol et en Allemand ; un poste de Lettres classiques vacant (occupé jusqu'ici par une certifiée) a été décomposé entre un temps partiel Lettres assuré par une MA rattachée à Artenay (Loiret) tandis que les heures de Latin sont assurées par un contractuel sans expérience d'enseignement.

Par ailleurs, les travaux s'éternisant, les élèves sont privés de foyer depuis Pâques.

La rentrée a donc été « normale » !

Emmanuel Quillout

... et au lycée Jehan de Beauce

- Côté vie scolaire, nous perdons 1 poste d'AED à la rentrée après en avoir perdu 2 l'an passé. Il faudrait pour le bon fonctionnement de l'internat 1,5 postes d'AED de plus car l'internat mobilise (et on ne peut faire autrement) 10 AED sur 19,5, dans les faits (avec absences, maladies,...) on dispose de 9 AED sur l'externat, donc impossible de faire un certain nombre d'actions sur l'externat !

De plus 2 chambres handicapés ont été ouvertes à l'internat par le conseil régional, mais faute de moyens, elle ont été intégrées aux dortoirs...

Explication : tenez-vous bien ! nous perdons un poste d'AED parce qu'on a beaucoup d'espaces verts !!!

- Côté effectifs et structure, nous avons eu des changements par rapport à la DGH de février :

Création d'une division supplémentaire en 1 ST2S (on passe de 3 à 4 ; forte pression)

Vases communicants en terminale : 1 TL prévue et 3,5 TS prévues ; finalement 1,5 TL et 3 TS ; et toujours le même problème de manque de places pour les redoublants !!

A la SEP : moins 0,5 division en TU (techniciens d'usinage) et plus 0,5 division en ASSP (soins et services à la personne) : ceci a des conséquences sur les postes, mais début juillet rien n'était acté !



Déclaration SNES-FSU et SNEP-FSU au CTSD du 17 septembre 2012



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée 2012 ne se fait pas dans de meilleures conditions que la précédente car elle s'organise pour l'essentiel dans le cadre des moyens et de la politique éducative de l'ancien gouvernement.

Du côté des conditions d'étude des élèves, les classes chargées (des classes à 26-28 ; les collèges de Gallardon et Toury avec une moyenne tous niveaux confondus frôlant ou atteignant les 27 élèves/classe) et les problèmes de renouvellement de manuels deviennent la norme.

Les conditions de travail des adultes ne s'améliorent pas non plus avec des compléments de service en augmentation et donnant lieu à des situations parfois extrêmes. Ainsi, un collègue contractuel d'EPS enseigne cette année sur 4 établissements : Châteauneuf, Dreux-Taugourdeau, Courville et Bû. Entre ces deux derniers établissements, environ 60 km ! Le jeudi, il termine à midi à Taugourdeau pour reprendre à 13h à Courville alors que son temps de trajet est de 50 minutes ! Vos services n'avaient pas prévu un tel appariement mais le Rectorat n'a pas eu de tels scrupules et profite d'une situation précaire pour obtenir des choses qu'il n'oserait pas proposer aux titulaires. Autre exemple scandaleux : une collègue d'Anglais « écartelée » entre Châteaudun et Dreux (84 km), parfois sur la même journée !

Quel que soit le complément de service, le SNES et le SNEP-FSU soutiennent les collègues qui attendent un ordre de mission émanant du rectorat pour se rendre dans

le ou les établissement(s) de leur complément de service. C'est une question de sécurité tant pour le trajet que pour la prise en charge des élèves. Ils trouvent particulièrement inadmissible que des principaux se permettent de harceler des collègues qui sont dans de telles situations.

Ces situations particulières ne sont qu'une des conséquences de la suppression des postes que subit l'Éducation nationale depuis plusieurs années. Vous avez vous-même indiqué dans la presse, monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous aviez dû recourir au recrutement de 80 contractuels au moment de la pré-rentrée, sans pour autant que l'ensemble des postes soient pourvus. Cette année encore, la situation du remplacement est extrêmement préoccupante, par exemple en Mathématiques (avec à nouveau recours aux TZR de Sciences Physiques comme à Illiers) ou en Arts Plastiques (une contractuelle à l'année à Illiers, une autre à Anatole France, une collègue non remplacée à Bonneval)... Si le nombre de TZR augmente légèrement, ces collègues vont devoir « boucher les trous » de tous les petits BMP restants (3h par ci, 5h par là), souffrant ainsi de conditions de travail très difficiles. Et que dire des TZR en EPS, placés sur 2 voire 3 établissements, sans avoir dans leur service leur forfait de 3h d'A. S. alors que leur statut leur impose 17+3h ?

Au-delà des conséquences lourdes liées aux suppressions de postes, la généralisation des dispositifs de tous ordres donne lieu à des expérimentations locales qui suscitent beaucoup d'interrogations voire d'inquiétude. Au collège de Courville, 2 classes de 6e expérimentant l'évaluation par compétences, et non plus par le biais des

notes, ont été mises en place. Mais ce ne sont pas forcément les professeurs volontaires et impliqués dans ce projet qui se retrouvent cette année en charge de ces classes, et les parents des élèves concernés n'ont pas été informés de ce dispositif. Une telle expérimentation avait été lancée au collège Taugourdeau l'an dernier. Qu'en est-il cette année ? Un bilan a-t-il été tiré de cette expérience ? De même pour la « classe pilote » du collège Brossolette n'ayant cours que le matin.

Enfin, la profession attend beaucoup de la «

Compte-rendu du CTSD de rentrée du 17 septembre 2012

L'ordre du jour de ce CTSD portait sur les ajustements de rentrée dans les 1^{er} et 2nd degrés.

Après la déclaration du SNES et du SNEP-FSU, l'IA a reconnu que cette rentrée était plus compliquée que la précédente et pense que les conditions de travail des enseignants ont un effet sur la réussite des élèves. Concernant les effectifs des collèges, même si les enquêtes « lourdes » ne sont pas encore remontées, il constate un assez faible écart général entre les prévisions de ses services et les constats de rentrée mais il reconnaît s'être fait « piéger » par le fonctionnement du logiciel Affelnet pour les 6^e. Un certain nombre de dérogations qui étaient auparavant refusées en commission ont été automatiquement acceptées, ce qui a pu poser problème dans certains collèges comme à Mainvilliers (12% d'élèves en moins par rapport aux prévisions) et à Pierre et Marie Curie à Dreux (une classe de 6^e en moins). On note aussi un écart à Toury et aux Petits Sentiers, dû à un retour de 3^e sans affectation.

Concernant les ULIS, les 2/3 d'entre elles sont chargées au maximum (12 élèves).

Nous sommes intervenus sur le fait qu'un établissement (T. Divi) n'avait pas respecté la réglementation en faisant remonter les effectifs de son ULIS comme une classe et non comme un dispositif, ne prenant pas en compte le fait que ces élèves doivent être intégrés dans les classes ; et nous avons une fois de plus regretté que les élèves d'ULIS ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des classes, qui sont déjà fort chargés.

Dans certains collèges, comme à Toury, les élèves sont beaucoup plus nombreux que prévu, mais un point

Refondation de l'Ecole » annoncée par le gouvernement. Un débat départemental a lieu demain et les chefs d'établissement sont invités à organiser des débats locaux dans le cadre de CA élargis mais combien en auront tenu ? Finalement, la concertation se fait dans un cadre relativement restreint et dans un calendrier contraint dommageable à une véritable réflexion sur le système éducatif. Le SNES et le SNEP-FSU, en organisant des États généraux du 2nd degré, les aideront à porter leurs revendications et à peser pour un réel investissement dans notre système éducatif.

sera fait dans les jours à venir avec les chefs d'établissement concernés pour redistribuer les moyens restants (environ 40 heures, HP et HSA confondues). Le problème est de trouver des personnes pour assurer ces heures. En effet, dans certaines disciplines, les établissements sont déjà contraints de faire appel à Pôle Emploi (heures non pourvues à Voves en Français et SVT).

Nous avons insisté sur l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent un certain nombre de collègues en complément de service (cf. déclaration) et sur le problème plus large de la nécessité d'un ordre de mission émanant du Rectorat afin de protéger les collègues lors de leurs déplacements et face aux élèves. L'IA s'est engagé à examiner cette question de près.

Concernant les AED, nous nous sommes émus du fait que les 6,6 ETP de plus que l'an dernier ne couvraient pas les 20 postes supprimés il y a deux ans. De plus, la multiplication de contrats de type différent (nouveau : assistants de prévention et de sécurité) mais tous précaires déstabilise les Vies scolaires.

Enfin, nous avons posé la question de la titularisation des AVS, personnels incontournables venant en aide aux élèves en situation de handicap, et pourtant « remerciés » par un licenciement au bout de 3 ou 6 ans. La FSU rappelle que, si l'on veut pérenniser ces emplois, le seul cadre possible est l'emploi statutaire, au sein de la Fonction publique.

Au final, l'ensemble des représentant-e-s des personnels a voté contre cette répartition mais du fait de l'absence d'un délégué de l'UNSA, ce vote ne peut être considéré comme unanime donc il n'y aura pas de reconvoction du CTSD.

Info du côté des ATTEE du Conseil Général

Devant l'accumulation de difficultés, notamment celles liées au remplacement des ATTEE (agents techniques territoriaux dans les établissements d'éducation) dans les collèges, mais également devant le peu de reconnaissance de la collectivité envers ces mêmes collègues (régime indemnitaire le plus bas du département, disparition des maîtres ouvriers, plus aucune progression, remise en cause de certains métiers tels que « ouvrier professionnel » et accueil, modification du calcul du temps de travail, ...),

La section FSU du conseil général a déposé un préavis de

grève la semaine dernière pour faire entendre ses revendications. A la réception de ce préavis de grève, le Conseil Général a ouvert immédiatement des discussions (élus et représentants des personnels FSU). En fin de semaine, la section FSU du conseil général a noté des avancées sur certains points.

Dans ce contexte la section FSU du Conseil Général a décidé d'organiser une réunion d'information syndicale pour faire le point et décider des suites avec les personnels. Cette réunion se déroulera le :

**Lundi 29 octobre 2012, 10h00
au collège Jean Monnet - 38 rue Jean Bouin à LUISANT.**

Cette information est à faire circuler auprès des personnels ATTEE de votre collège. La FSU est la première force syndicale chez les personnels ATTEE des collèges. fsu@cg28.fr

ETATS GENERAUX DU SECOND DEGRE

Quelles revendications dans le département ?

Le ministre de l'Education nationale a annoncé une loi d'orientation pour l'Education qui doit passer au Parlement avant la fin de l'année 2012. Dans ce cadre, une concertation sur la « Refondation de l'Ecole » a été lancée au début du mois de juillet. Le SNES-FSU y prend toute sa part et publie sur son site national les comptes rendus des différentes réunions :

Pendant, cette concertation se fait dans un cadre restreint et dans un calendrier contraint extrêmement dommageables à une véritable réflexion sur notre système éducatif. C'est pourtant l'occasion pour chacun-e d'entre nous de faire entendre ses revendications, ses espérances et de prendre toute la part qui lui revient dans ce débat important. C'est pourquoi le SNES, le SNEP et le SNUEP-FSU ont organisé, suite au « Plan d'urgence pour le second degré » de juin, des « Etats généraux du second degré ». L'objectif est d'aider l'ensemble des collègues à porter leurs revendications et à peser sur la future loi d'orientation.



Dès la rentrée, nous avons incité nos adhérent-e-s à organiser durant le mois de septembre une réunion dans le cadre de l'heure d'information syndicale afin de rédiger un cahier revendicatif. Mercredi 3 octobre s'est tenue à Champfol une assemblée générale départementale où les représentant-e-s des établissements présent-e-s ont exprimé un certain nombre de revendications :

Compte rendu de la synthèse départementale

➤ Effectifs

Des collèges limités à 400-500 élèves pour assurer un bon climat scolaire et des classes à 25 élèves maximum en collège « ordinaire » et 20 en éducation prioritaire.

Dans les lycées, diminuer également les effectifs, notamment en classe de 2nde, et cesser de contingenter les effectifs sur certaines filières (STMG, ST2S...).

Conserver, imposer l'hétérogénéité des classes.

➤ Organisation des enseignements

Avoir la possibilité, pour certaines activités, classes, heures... de mettre plusieurs adultes devant un groupe d'élèves (enseignant-e-s, AED, etc).

Nécessité d'avoir dans tous les établissements de véritables équipes pluridisciplinaires, avec des interventions régulières des COPsy, assistantes sociales, infirmières..., et valoriser le rôle des AED.

Des matières où l'on doit impérativement enseigner en groupes allégés : les langues vivantes et les disciplines expérimentales.

Retour des moyens supprimés pour pouvoir rouvrir les options, dédoublements, dispositifs de soutien... disparus ces dernières années.

➤ Fonctionnement des établissements

Constat départemental : une forte dégradation des relations entre équipes pédagogiques et équipes de direction, de nombreux conflits.

Attention aux expérimentations de toutes sortes, plus ou moins imposées, jamais évaluées...

➤ Carte scolaire

Il faut maintenir la carte scolaire et la sectorisation doit être du ressort de l'Education nationale (Inspection académique) avec l'objectif de garantir la mixité sociale.

La concurrence entre établissements pose surtout problème au lycée : la « carte » (spécialisation) des lycées crée de la concurrence.

Offrir la possibilité d'ouvrir des options culturelles « rares » ailleurs que dans les lycées de centre-ville. .../...

➤ **Personnels, services, salaires**

Se recentrer sur notre métier : enseigner.

Limiter le service hebdomadaire à 15h : il est nécessaire d'avoir moins d'heures pour pouvoir analyser, réfléchir, approfondir, se former.

Avoir un temps de concertation (équipes disciplinaires et pluridisciplinaires) prévu dans le temps de service et intégré dans l'emploi du temps.

Heures supplémentaires : elles sont actuellement bien trop nombreuses. Il faut rester sur un maximum d'IHSA imposable voire abroger les HSA.

Arrêt des auto-remplacements et réflexion autour de la continuité du service public d'éducation.

Revalorisation des salaires via l'augmentation du point d'indice.

Amélioration des formations initiale et continue ; donner des moyens (notamment de remplacement) pour la formation.

Repenser le rôle et le déroulement des inspections : plus fréquentes, dans une démarche de conseil, d'accompagnement et dissociées de la notation, donc de la progression de carrière.

➤ **Aide aux élèves**

Elèves handicapé-e-s : une meilleure concertation avec les différentes institutions de prise en charge et les professionnels de santé (MDPH...) est nécessaire.

Le fonctionnement des ULIS repose sur un « effet établissement » très fort : tout dépend des lieux, des équipes...

Les SEGPA sont à maintenir mais depuis quelques années, le recrutement pose problème.

L'aide doit être intégrée dans les services des enseignant-e-s et assurée par eux-elles.

Réflexion et concertation sont là aussi indispensables, notamment autour de l'alourdissement des emplois du temps des élèves concerné-e-s et de leur stigmatisation.

Au collège, il faudrait faire en sorte que les élèves puissent faire leurs devoirs dans l'établissement.

➤ **Education prioritaire**

Mettre fin au dispositif ECLAIR (source de déréglementation).

Il y a aussi des élèves en difficulté dans les collèges « ordinaires ». On ne peut pas s'affranchir de traiter la difficulté plus finement que par « ZEP » ou « non-ZEP ».

➤ **Collège : socle commun et LPC**

On ne peut pas accepter qu'il y ait deux niveaux d'exigence : le socle et le programme.

L'inadéquation entre programmes (même les nouveaux) et socle commun se double d'une incroyable lourdeur de ces programmes.

Les collègues de langues vivantes, qui travaillent depuis longtemps par compétences, précisent que travailler par compétences et faire des groupes de compétences sont deux « philosophies » différentes et, au lycée notamment, les collègues sont peu favorables à ces groupes qui sont un moyen de « casser » les niveaux et d'économiser des moyens.

Le collège fait partie du 2ⁿ degré. Les liaisons inter-degrés sont importantes mais il ne doit pas y avoir de confusion entre 1^{er} et 2nd degrés (« écoles du socle »).

➤ **Lycée : réforme**

Disparition de l'AP (accompagnement personnalisé)

Champhol, le 3 octobre 2012.



Suite du calendrier :

- Mardi 9 octobre : synthèse académique, à Orléans, des remontées départementales
- Jeudi 25 octobre : journée de synthèse nationale des cahiers de revendications à Paris, au théâtre du Gymnase. Cette journée a un double objectif : donner une importante visibilité médiatique à notre démarche et permettre l'expression directe des établissements.
- Début novembre : publication d'un document de synthèse des États généraux pour diffusion large et médiatisée, notamment à l'occasion du Salon de l'Éducation (22-25 novembre 2012).

Néo-titulaire, nouvel-le arrivant-e dans l'académie, fraîchement nommé-e TZR, ou tout à la fois... ! Autant de situations pleines de défis constructifs mais aussi de réalités difficiles : après une année qui n'a de formation que le nom, on se retrouve « parachuté-e » loin de chez soi, dans un établissement difficile, sur un service qu'on n'a pas pu négocier avec ses collègues, avec éventuellement des heures supplémentaires, parfois en service partagé sur deux voire trois établissements, lorsqu'on n'est pas TZR (cas le plus fréquent). Premier poste, dernier-e arrivé-e, premier-e parti-e en cas de suppression de poste...

Comment et pourquoi m'impliquer dans mon établissement ? Quelles sont les étapes importantes de ma carrière ? Quelles relations avec les collègues, la direction, l'administration ? Quels sont mes droits, quelles sont mes obligations ?

Le SNES-FSU propose ce stage à ses adhérent-es et à tous les personnels intéressés. Il est destiné à vous apporter des éléments de réponse mais il est également ouvert à l'expression de votre propre expérience.

C'EST MON PREMIER POSTE !

Néo-titulaires, entrants dans l'académie, nouveaux TZR

Stage animé par Benoît T'Jampens et Emmanuelle Kraemer

jeudi 6 décembre 2012
(8 h 45 - 16 h 30)
au Lycée Rotrou à Dreux

Date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement :

Vendredi 26 octobre 2012

au plus tard (veille des vacances scolaires)

Demander une fiche d'exercice du droit syndical au secrétariat de votre établissement, cocher la case **Formation syndicale**, indiquer la date et le lieu du stage, porter la formule :

“Stage organisé par le SNES-FSU sous l'égide de l'IRHSES”.

Déposer la demande auprès du chef d'établissement **au plus tard 1 mois avant le stage**. Une absence de réponse au bout de 15 jours vaut acceptation.

ATTENTION ! Il n'y a pas de convocation préalable à fournir, une attestation de présence sera remise aux stagiaires à l'issue de la journée (en cas de difficulté contacter immédiatement le SNES-28 au 02.37.21.16.91, par fax au 02.37.21.39.89 ou par courriel à snest8@orleans.snes.edu)

N'oubliez pas d'informer la section départementale de votre inscription (indispensable pour prévoir l'accueil de tous-tes) en renvoyant le papillon ci-dessous, ou par mail à snest8@orleans.snes.edu

.....
A retourner à : SNES28 – 3 rue Louis Blériot – 28300 CHAMPHOL

STAGE « C'est mon 1er poste »

Etablissement :

Nom Prénom	Discipline	E-mail – Téléphone
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....